



## Information de la mairie à la population dans le cadre de la pandémie du Covid-19 (coronavirus)

Devant la situation inédite et gravissime que connaît notre pays, le gouvernement a mis en place des mesures sans précédent. Chacun à son échelle se doit de les respecter mais aussi de faciliter leur mise en œuvre ; dans ce contexte, la municipalité souhaite rappeler les consignes à chacun et informer des mesures qu'elle se propose de mettre en place à son niveau pour faciliter et sécuriser la vie de tous.

Il convient d'abord de rappeler que si ces mesures sont exceptionnelles, c'est parce que ce sont des vies humaines qui sont en jeu.

### 1 – les gestes simples que nous devons tous adopter

Pour plus d'information concernant le coronavirus et COVID-19 je peux appeler le numéro vert 0800 130 000



### 2 – Pourquoi le confinement ?

Le covid-19 est un virus et seules 3 possibilités de lutte permettent d'y faire face : vaccins, médicaments antiviraux, distanciation sociale, c'est à dire éloigner les personnes pour que le virus ne puisse pas circuler dans la population. Dans ce cas, vaccin et antiviraux efficaces n'existent pas (encore).

La seule vraie option qu'il nous reste est le confinement et l'éloignement social pour rompre sa chaîne de propagation.

Devant la faible prise au sérieux des mesures précédentes (fermeture des écoles et ensuite des bars et restaurants), **le gouvernement a décidé le confinement à compter du mardi 17 mars 12H00.**

### 3- Que veut dire le confinement ?

Cela signifie que chacun doit rester à son domicile, que les échanges, moments festifs entre amis et voisins sont suspendus. Les déplacements doivent se réduire au minimum, pour aller chercher de la nourriture ou des médicaments et pour aller travailler pour certains. Le non respect de ces mesures sera verbalisé. Au niveau de la commune, tout rassemblement est donc interdit.

Tout déplacement doit se faire avec une attestation sur l'honneur qui justifie du motif du déplacement (modèle distribué avec ce document et qui peut être écrit sur papier libre ) que chacun remplit et signe en cas de besoin. La gendarmerie effectuera des contrôles et tout déplacement sans cette attestation est verbalisable par une amende de 37 euros ; toute usurpation de déclaration par une amende plus élevée.

## **Comment la commune se propose de vous aider dans cette situation inédite ?**

- En repérant toutes les personnes fragiles qui le souhaitent (personnes de plus de 70 ans, personnes souffrant de maladies respiratoires et chroniques (cancer, diabète...) de manière à pouvoir se tenir informés de votre état de santé et faire ce que nécessaire en cas de besoin.

Pour cela, il vous suffit de vous signaler auprès de Isabelle Briganti, 06 83 19 40 05 (infirmière par ailleurs, disponible aussi pour toutes questions dans le strict respect du secret professionnel)

- En se proposant d'organiser un service de courses (alimentaires, pharmacie) pour toutes ces personnes ou d'autres qui le souhaitent : ce afin de limiter les risques de contacts des personnes sensibles et de réduire le nombre de personnes qui se déplacent et se retrouvent dans des magasins.

Pour se faire quelques personnes se sont proposés d'assurer ce service bénévolement.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter :

pour Courcelles : Philippe Rachet, 06 74 52 19 94

pour Chatoillenot : Sylvie Martin, 06 84 71 34 64

pour Esnoms : Frederic Violle, 06 82 18 10 40

Les courses seront déposées devant chez la personne selon des modalités vues avec elle, pour éviter au maximum les contacts. A priori, les personnes intéressées devront faire connaître leur besoin avant 15H00 pour être livrées avant 16H00 le lendemain.

Le règlement se fera soit directement auprès de la personne par remboursement et sur présentation de la note.

*A noter qu'à terme et lorsque nous serons sortis de cette crise, et dans une optique de développement de la solidarité entre habitants, cette initiative pourra évoluer vers une plateforme d'échanges de services comme cela se fait déjà ici et là (ce qui s'appelle souvent système d'échange local - SEL)*

- En proposant de mettre en contact les personnes qui doivent aller travailler et des personnes qui se sont proposées pour assurer des gardes d'enfants pour compléter les solutions existantes : accueil scolaire pour enfants de soignants (qui restent prioritaires pour toutes les gardes), par exemple.

Si vous avez besoin, nous vous proposons de contacter directement les personnes qui se sont proposées ; D'autres personnes peuvent également se proposer, nous répercuterons l'information.

- à Courcelles : Nadège Guichard , au 07 85 69 28 47

- à Chatoillenot : Guylaine Incerti, au 06 45 60 55 97 et Catherine Gy au 06 72 06 17 60

- à Esnoms : Romane Andriot au 07 61 47 83 53 ( au domicile des enfants ) (et excepté quelques créneaux réservés à des passages de partielles)

### **Par ailleurs, information importante concernant le tri des déchets :**

À compter de ce mercredi 18 mars 2020, **la collecte sélective en porte-à-porte s'arrête**, dans tout le département, jusqu'à nouvel ordre. Dans la mesure du possible, nous demandons aux usagers de garder leur sacs de tri le temps du confinement. Si cela est impossible, EXCEPTIONNELLEMENT, les usagers auront la possibilité de déposer leurs matériaux recyclables dans la poubelle noire.

Les déchetteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Nous invitons les usagers à stocker autant que possible leurs déchets verts dans leur jardin le temps du confinement.